

**DECISION N°DC 06/2025**

**Attribution du marché relatif à l'assistance technique du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans le domaine informatique et de télécommunication**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 04 février 2025, et publié au LE PARISIEN.FR, annonce N°1072819 du 04 février 2025, et sur la plateforme dématérialisée <https://siom-vallee-chevreuse.emarchesppublics.com>, annonce n°107289 diffusée le 04 février 2025,

**Vu** l'offre remise par la société *OMEGA SYSTEMES*, 2 avenue du Québec, 91140 Villebon-sur-Yvette,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse de bénéficier d'une assistance et d'une maintenance informatique et de télécommunication, indispensable au bon fonctionnement de son administration,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer avec la société *OMEGA SYSTEMES*, 2 avenue du Québec, 91140 Villebon-sur-Yvette, le marché relatif à l'assistance technique du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans le domaine informatique et de télécommunication.

**ARTICLE 2 :**

Deux offres ont été reçues. Elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	<b>OMEGA SYSTEMES</b>
2	2	<b>UCC</b>

En conséquence, le marché est attribué à la société *OMEGA SYSTEMES*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du Code de la commande publique.

**ARTICLE 3 :**

Il s'agit d'un accord-cadre à prix mixtes. Il comprend des prix forfaitaires ainsi que des prix unitaires. S'agissant de la partie à prix unitaires, elle est à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique. Ils s'exécutent par l'émission de bons de commande.

S'agissant des prestations unitaires à bons de commande, les minimum et maximum sont déterminés en montants, comme suit :

- montant minimum annuel : 0 € HT
- montant maximum annuel : 5000 € HT

S'agissant de la partie forfaitaire, le forfait mensuel est de 2194 € HT, soit 2632,80 € TTC.

**ARTICLE 4 :**

Le marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025. A compter du 1er janvier 2026, il pourra être reconduit d'année en année par tacite reconduction, dans la limite de quatre ans à compter de la date de notification, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

**ARTICLE 5 :**

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 12 MARS 2025

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : 13 MARS 2025  
- affichée le : 13 MARS 2025

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC06_2025
Date de la décision:	2025-03-12 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif à l'assistance technique du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans le domaine informatique et de télécommunication
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20250312-DC06_2025-AU

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20250312-DC06_2025-AU-1-1_0.xml	text/xml	962
nom original:		
dc 06 2025.pdf	application/pdf	280486
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20250312-DC06_2025-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	280486

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2025 à 11h46min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2025 à 11h50min04s	<i>l'enveloppe 1178794 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	13 mars 2025 à 11h55min16s	<i>l'enveloppe 1178794 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	13 mars 2025 à 12h15min14s	Reçu par le miat le 2025-03-13